

PROGRAMME DE FORMATION

LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de la prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal et les différentes modalités du télétravail
- Organiser le télétravail en toute sécurité juridique
- Analyser les risques liés au télétravail
- Définir et mener des actions de prévention en lien avec l'analyse des risques

ORGANISATION, DURÉE, DATE

Date : le jeudi 30 juin 2022

Durée : de 9h00 à 17h00

Lieu : AIRM-SIEL - 26 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 69330 MEYZIEU

POINTS CLÉS DE LA FORMATION

COMMENT METTRE EN PLACE LE TÉLÉTRAVAIL ?

- Les différentes formes de télétravail
- La nécessité ou pas d'un acte juridique
- Télétravail volontaire/télétravail imposé
- Définir les activités éligibles

LE STATUT DE TÉLÉTRAVAILLEUR

- Égalité de droits
- Gérer le temps de travail
- Les conséquences salariales : rémunération, avantages sociaux, frais ...
- Les points d'attention : contrôle de l'activité, maintenir le lien, la sécurité du télétravailleur ...

L'ANALYSE DES RISQUES LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL

- Comment réaliser l'analyse des risques
- L'intégration dans le Document Unique d'évaluation des Risques (DUER)
- Suivre la qualité de vie au travail des télétravailleurs

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

- Formation managers et télétravailleurs
- Savoir définir les règles du télétravail
- Savoir communiquer efficacement dans le cadre du travail à distance
- L'aménagement du poste de travail du télétravailleur : des équipements aux postures de travail
- Retours d'expériences sur des actions déjà mises en œuvre en entreprise (avantage et inconvénients)



Mouvement des Entreprises de France Lyon-Rhône
60, avenue Jean Mermoz , 69384 Lyon Cedex 08
T. +33 (04) 78 77 07 01 / F. +33 (04) 78 88 07 00

contact@medeflyonrhone.com
www.medeflyonrhone.fr